Envoyé en préfecture le 06/05/2026
Reçu en préfecture le 06/05/2026
Publié le
ID : 056-215601170-20260428-2026042807-DE

Commune de Locminé

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 28 avril 2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	25	27

L'an 2026, le 28 avril à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de Locminé s'est réuni à la salle d'honneur de la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Hugues JEHANNO, Maire en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 22 avril 2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 22 avril 2026.

Présents : JÉHANNO Hugues, ANDRIEUX Sandrine, CATEL Bernard, FABLEC Marie-Noëlle, FOSSADIER Stéphanie, HAYS CAUDAL Katia, LE BIHAN Romain, LE FORESTIER Serge, LE GAL Jacqueline, LE JOSSEC Nicolas, LE MOING Charles, LAUDIC Olivier, LORGEOUX Catherine, MORÉAC Hélène, MORISSEAU Christelle, NICOL Joël, OFFRET Mickaël, OLIVEUX Leslie, REVUELTA Barbara, TALMON Michel, VOURCH Éric, AUDO Philippe, DURAND-HIRTZMANN Véronique, TANGUY Pierrick,

Absents avec pouvoirs :
- CADORET Soazig, pourvoir à M. JEHANNO, Maire
- NICOLAS-DUFOUIL Nadine, pouvoir à TANGUY Pierrick

A été nommée Secrétaire de séance : Michel TALMON

2026042807 - ECOLE NOTRE DAME DU PLASKER – FOURNITURES SCOLAIRES – SUBVENTION 2026

Il est proposé de reconduire à l'identique le montant par élève de la participation aux dépenses de fournitures scolaires à l'école privée Notre Dame du Plasker pour l'année 2026.
L'effectif considéré est celui des élèves du contrat d'association.

LE CONSEIL,

- CONSIDERANT la présentation faite par M. NICOL, Adjoint au Maire,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
A L'UNANIMITE

ARTICLE 1 : ATTRIBUE pour l'année 2026 une subvention à l'OGEC Notre Dame du Plasker pour les fournitures scolaires des élèves de l'école Notre Dame du Plasker,

ARTICLE 2 : FIXE le montant de la subvention à 50 € par élève de maternelle et 55 € par élève de primaire, soit :

Ecoles	Participation par élève	Nombre d'élèves	Montant 2026
Maternelles	50.00 €	126	6 300.00 €
Elémentaires	55.00 €	224	12 320.00 €
Total			18 620.00 €

ARTICLE 3 : AUTORISE le maire à signer la convention de partenariat liée à cette affaire avec l'OGEC Notre Dame du Plasker,

ARTICLE 4 : DECIDE d'inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 2026,

ARTICLE 5 : AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Fait et délibéré les jour mois et an susdits
Publié et affiché
A Locminé le 28 avril 2026
Hugues JÉHANNO
Maire

